

8.Projet d'arrêté de MM. Pierre-André Torrent, David Broliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil» (PA-420)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant, suite à la motion N° 261, les réponses insatisfaisantes du Conseil administratif motivant une nouvelle motion N° 322 déposée le 5 juin 1998 et n'ayant pas encore eu de réponse;

compte tenu de l'urgence de la sécurité sur ledit chemin et un plan d'aménagement cohérent à ce jour non encore créé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de un franc (symbolique) destiné à la mise en place d'un véritable projet d'aménagement tenant compte de cette sécurité.

Art. 2. - Le Conseil administratif est chargé de présenter et de proposer un projet en accord avec les normes usuelles et l'Etat de Genève.

M. Pierre-André Torrent (DC). Ce projet d'arrêté est motivé par la réponse insatisfaisante de la magistrate, Mme Burnand, à la motion N° 261 et à sa non-réponse à la motion N° 322. Cependant, je retire ce projet d'arrêté et le transforme en interpellation (N° 800).

Je comprends bien que, étant donné l'état catastrophique des finances de la Ville et la charge qui incombe à ses services, Mme Burnand ne puisse répondre tout de suite, mais je rappelle à ce Conseil municipal qu'il y a environ cent dossiers qui attendent d'être traités par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

C'est pour cela que je demande à Mme la magistrate de bien vouloir répondre oralement. Malheureusement, elle n'est pas là pour l'instant.

La présidente. Monsieur Torrent, si vous demandez la transformation de votre projet d'arrêté en interpellation, vous pouvez interpellier directement.

M. Pierre-André Torrent. Madame la présidente, je le fais directement oralement?

La présidente. Oui.

M. Pierre-André Torrent. Dans ce cas, je souhaite que la magistrate Mme Burnand, qui n'est malheureusement pas ici en ce moment, puisse répondre de manière claire. Elle est

¹Annoncé, (Mémo 27) .

d'ailleurs souvent absente quand il s'agit de sujets la concernant. (*Protestations, huées.*)
C'est toujours le cas.

La présidente. Je vous en prie.

M. Pierre-André Torrent. Je peux tout de même exprimer, ici, pour une fois, mon état d'âme sur un magistrat, non? Je souhaite donc de la magistrate une réponse claire et nette devant ce Conseil municipal.

La présidente. Elle sera transmise. Monsieur Brolliet, vous avez la parole.

M. David Brolliet (L). Comme je suis également auteur de ce projet d'arrêté, je voudrais faire pénitence, car, ayant relu l'arrêté attentivement, je suis d'accord qu'il est difficile de demander un crédit symbolique de un franc et que notre texte n'est pas conforme. Je vous prie donc de bien vouloir excuser, en quelque sorte, ma jeunesse politique! Je vous remercie.

La présidente. Vous êtes tout excusé!

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.